

Règles de base pour les Exposants :

Il s'agit ici de rappeler à tous, les règles impératives pour assurer la bonne tenue de toutes nos manifestations.

1. Être en possession de tous documents (à jour) "obligatoires" pour exercer le droit d'exposer à des fins commerciales sur le domaine public:

Pièce d'identité, Carte d'ambulant, Assurance responsabilité civile, extrait Kbis, D1P pour les artisans

2. Les tables d'expositions doivent être recouvertes de nappes blanches, tissus blancs, propres et recouvrants jusqu'au sol.

Parasols ou barnums de couleur blanche également (en veillant à ne pas dépasser des emplacements prévus ainsi que sur les voies de circulation)

3- Aucun article ne doit être suspendu au parasols, ni banderole publicitaire, ni bâche , ni affiche et pas d'étiquettes fluo du genre soldeurs...

4. D'une manière générale la bonne tenue des stands et le comportement des exposants doivent être respectueux des lieux et des personnes. Veillons tous à laisser après notre passage des emplacements propres, sans mégots ni débris de toute nature...

De ces règles de base dépendent notre image et notre crédibilité auprès des municipalités qui nous accueillent et auprès de nos visiteurs.

Tout manquement à ces règles élémentaires pourra entraîner l'interdiction d'exposer temporairement ou définitivement.

Merci à tous pour votre exemplarité !